

Compte-rendu du CTSD « Ajustements de carte scolaire Haute-Vienne »

du 23 juin 2017

Le CTSD commence à 9h, à l'IA site Leroux.

Sont présents : Mme Orlay, Inspectrice d'Académie DASEN de la Haute-Vienne ; Mme Yahiaoui, Secrétaire Générale de l'IA ; IEN M. Biret, M. Bustreau, M. Lévêque, Mme Deburghraeve ; Mmes Meuleman, Uijttewaal, M. Czekala pour l'Administration et des représentants des organisations syndicales Snuipp-FSU, SE-Unsa, Snudi-FO et Sgen-CFDT.

L'ordre du jour est le suivant :

- ❖ Approbation des PV de février 2017
- ❖ Mesures de carte scolaire : ajustements
- ❖ Rythmes scolaires

Après lecture des déclarations liminaires, dont celle du Sgen-Cfdt LIMOUSIN, la DASEN déclare qu'elle souhaite travailler à partir d'un cadre clair et de principes d'action, communiqués à tous les acteurs pour pouvoir travailler sur un temps long, « le temps des élèves ». Elle précise sa pensée : « C'est en s'écoulant, en partageant les différentes problématiques que l'on arrivera à progresser. Les avis sont divergents, il faut faire des choix. Les sujets évoqués dans vos déclarations sont nombreux, nous formulons tous le vœu d'évoluer dans un environnement serein et constructif. »

APPROBATION DES PV

Les PV des instances de février sont adoptés à l'unanimité.

CARTE SCOLAIRE : AJUSTEMENTS

En préambule, les différentes organisations syndicales regrettent vivement le très court délai d'envoi des documents de travail (2 jours seulement !), ce qui ne leur a pas permis d'appeler les écoles et de préparer cette instance dans de bonnes conditions.

Mme Yahiaoui suivie de la DASEN s'excusent et s'engagent à essayer de fournir dans le futur les documents de travail au moins une semaine avant les instances.

Elle rappelle qu'il restait 2 postes en réserve après le CTSD de février et que la prévision d'élèves dans le premier degré à la rentrée était de 30 030 élèves (chiffre arrêté au 1^{er} février).

Elle évoque ensuite l'équilibrage souhaité par la Mairie entre les écoles de Limoges où elle rappelle qu'il n'y a pas de sectorisation : les mesures proposées sont **une ouverture à la maternelle Cognac et à l'élémentaire Joliot-Curie** en compensation d'une **fermeture à la maternelle Landouge et à l'élémentaire La Bastide-René Blanchot**.

Les OS déplorent unanimement la fermeture à Blanchot vu le contexte très difficile de cette école (REP+, problèmes de violence allant jusqu'à l'agression de collègues, climat scolaire très difficile...).

A Landouge également cette décision est contestable, il s'agit d'un quartier dynamique avec une démographie croissante. De plus, l'école a longtemps attendu une ouverture obtenue il y a peu et l'effectif après fermeture serait de 29 minimum par classe.

Mme Yahiaoui répond que les chiffres en sa possession présentent au contraire une baisse depuis un an et que « la Mairie de Limoges n'annonce aucune liste d'attente pour les inscriptions là-bas ». Elle rappelle que sur Limoges, c'est juste un rééquilibrage, acté depuis 2 ans.

Nous lui faisons remarquer que, pour les personnels concernés, ces « simples rééquilibrages » ne sont pas sans conséquences...

La DASEN rappelle ensuite ses priorités. Elle souhaite conserver la brigade départementale en l'état, sans toucher aux 8 postes créés en février car de son point de vue, « moins de 7% de couverture c'est trop peu ».

Cela signifie que les TR représentent moins de 7% du personnel enseignant total dans le département.

Elle prône le dialogue social et justifie cette décision par son attachement à l'équité de traitement des territoires. Elle veut absolument axer ses efforts dès la rentrée sur ce pool du remplacement, et ce même si, précise-t-elle, « on lui allouait des moyens supplémentaires d'ici là. »

La secrétaire générale de l'IA égrène ensuite le reste des ajustements de carte :

- **Transfert à Solignac** de l'école Joseph Mazabraud vers celle de Val de Briance, éloignées à peine de 500m de distance l'une de l'autre comme le précise M. Bustreau (transfert lié à un bâtiment devenu obsolète à Mazabraud, qui passerait ainsi à 2 classes alors que Val de Briance passerait à 4) ;

- **Fermeture à St Bonnet de Bellac :**

L'administration annonce 44 élèves pour 3 classes, alors que les chiffres remontés aux OS évoquent 51 élèves. Selon M. Biret, cette différence s'explique par la présence de plusieurs enfants du voyage et 5 autres dont l'inscription est incertaine mais non comptabilisée à ce jour (famille à la recherche d'un logement). Il ajoute qu'il y a toujours eu un gros turn-over sur cette école au niveau des enseignants, non seulement de par son éloignement de Limoges, mais également car les conditions y sont difficiles (enfants du voyage, élèves allophones...). Il précise d'ailleurs qu'à cette prochaine rentrée, la totalité de l'équipe changera puisque la Directrice part sur l'ULIS école de Bellac-Les Rochettes.

L'IEN HV5 a travaillé sur ce dossier en collaboration avec le Maire ainsi qu'avec un membre de la PEEP, qui intervient très régulièrement sur l'école. Il y a eu un travail effectué sur le réaménagement plus global du secteur avec les maires avoisinants, pour pérenniser l'école.

Les effectifs ont beaucoup baissé et ce sans interruption depuis plusieurs années, comme pour toutes les écoles proches de Bellac, « sauf Peyrat de Bellac qui au contraire croît énormément. »

La DASEN intervient pour préciser la problématique : comment stabiliser et pérenniser ces écoles où le multi-niveau est inévitable ? Pour elle il n'y a pas de réponse toute faite, la réflexion doit toujours être en lien avec les moyens disponibles.

« Quelle meilleure répartition des moyens est possible pour ne pas toucher à quelque chose ? C'est un problème insoluble. On n'en est qu'au début pour les territoires qui ont 2 ou 3 écoles malheureusement, avec la déprise démographique qui ne fait que commencer. »

Mme Orlay fait ensuite remarquer que cette année encore, **les temps partiels sur autorisation sont tous acceptés dans notre département, ainsi que les jours demandés**, ce qui est exceptionnel car

dans les textes en effet, rien n'oblige l'administration à respecter ces vœux puisqu'ils sont dépendants des nécessités de service.

Nous remercions la DASEN et ses services pour cet effort qui, reconnaissons-le, est loin d'être fait dans tous les départements.

Dans certains endroits, en région parisienne notamment, les temps partiels sur autorisation sont carrément tous refusés. Les OS interviennent souvent pour protester ou contester des décisions, il faut également avoir l'honnêteté de saluer ce que l'administration fait de bien.

Elle ajoute que ce travail de constitution des blocs TRS est d'autant plus difficile qu'il faut jongler avec les « berceaux » des PESA (en stage filé les lundis, mardis et 1 mercredi sur 2) et précise que l'élément moteur de sa démarche est l'anticipation.

A ce sujet, à la demande des OS qui regrettent unanimement que la formation initiale ne prévoit plus une alternance stage filé / stages massés, moins lourde pour les stagiaires et qui permettrait de plus aux autres collègues de partir plusieurs semaines en stage de formation continue, la DASEN répond que les stages massés n'existent plus nulle part ailleurs en France.

La question pour elle est la suivante : dans le cadre national du dispositif, comment faire en sorte qu'ils aient les conditions de stage formatrices les plus favorables ?

- **Ouverture envisageable mais pas encore actée sur le RPI Champagnac – Champsac :**

Les effectifs prévisionnels sont insuffisants pour le moment (chiffre avancé par l'administration de 77 élèves, contre 73 en février), dans l'attente de nouvelles inscriptions à venir qui pourraient amener la prévision de rentrée à 83 élèves, ce qui permettrait d'attendre le seuil d'ouverture pour 3 classes en ZRR (Zone de Revitalisation Rurale).

La DASEN propose de surseoir à cette ouverture dans l'attente d'un recomptage à la rentrée.

- **Ouverture à l'école maternelle du Dorat :**

Les effectifs prévisionnels sont de 56 élèves pour 2 classes, en ZRR. Pour une question de locaux, l'ouverture de la troisième classe maternelle aurait lieu dans le bâtiment de l'élémentaire.

- **Ouverture à l'école élémentaire Guy Monnerot de Boisseuil :**

Les effectifs prévisionnels sont de 301 élèves pour 11 classes (contre 289 en février).

L'ouverture est conditionnée à celle du dispositif innovant **ARAMIS** sur l'école (inclusion d'enfants souffrant de troubles autistiques en milieu ordinaire), qui est ouvert grâce à l'abandon par l'IA du poste à profil non pourvu de TRS « chargé de communication DSDEN ».

Nous saluons la création de ce dispositif piloté par M. Rousseau en collaboration avec les PEP et l'ARS, qui nous paraît être une idée intéressante et novatrice, née des travaux d'un chercheur canadien. Trois autres classes en sont pourvues en Nouvelle-Aquitaine, dont une en Corrèze.

La DASEN donne ensuite la parole aux OS pour évoquer d'éventuels autres cas à examiner pour cet ajustement de la carte scolaire.

Appuyé par un autre syndicat, nous évoquons alors le cas des écoles de **St Cyr** et de **Vayres**, qui avaient subi une fermeture en février à laquelle nous nous étions opposés.

Si ces fermetures étaient effectives à la rentrée, St Cyr aurait 51 élèves + 2 TPS pour 2 classes en ZRR, de même que Vayres, 51 également avec une répartition très délicate : 23 élèves de la PS au CP et 28

du CE1 au CM2. *Est-ce qu'il s'agit de conditions pédagogiquement acceptables quand on prône l'équité des territoires ?*

La situation de l'école de **St Gence**, mise « sous surveillance » en février, est également évoquée. La prévision de rentrée actualisée y est de 89 élèves.

La DASEN reconnaît que ces situations sont difficiles mais que si elle tient compte de ces demandes, elle sera obligée de toucher à la brigade, ce qu'elle ne souhaite pas comme elle l'a précisé auparavant.

S'ensuit alors une discussion sur la scolarisation des TPS en ZRR (qui sont - et là seulement – pris en compte par l'administration dans les effectifs). Mme Orly précise que cette scolarisation des TPS doit s'effectuer **dans la limite des places disponibles, même en ZRR**, et qu'aucune pression n'aura lieu de la part de l'administration.

Il est alors fait remarquer à la DASEN que dans ces conditions, il faudra être vigilant à ce que les mairies, qui peuvent inscrire sans l'avis des écoles, n'aient pas le pouvoir d'imposer des inscriptions de TPS aux directeurs.

M. Rouy, IEN HV4, arrive à 10h 30.

Mme Yahiaoui fait ensuite le listing des postes spécifiques :

- transformation du poste de directeur de l'Institut Aimé Labrégère en coordonnateur ;
- transformation du poste de directeur de l'IME René Bonnefond d'Eyeaux en coordonnateur ;
- création du dispositif ARAMIS à l'école Guy Monnerot de Boisseuil et abandon du poste TRS « chargé de communication DSDEN ».

- **Primarisation de l'école Edouard Herriot de Limoges :**

Il s'agit d'une fusion en une école primaire avec une décharge totale de direction.

Les avis à ce sujet sont partagés. Une OS se déclare d'emblée totalement opposée à ce projet, une autre s'étonne de la forme : on créerait sans concertation en amont la plus grosse école du département, sans y avoir associé les collègues. Et sur le fond, quelle serait la plus-value pour les élèves au niveau pédagogique ?

M. Rouy répond qu'il s'agit au départ d'une demande de la DSDEN et que la Mairie s'est déclarée favorable au projet, même si elle n'était pas à l'origine de la demande. Il ajoute que la directrice de la maternelle est partie au 1^{er} mouvement sans être remplacée, et qu'il était donc opportun d'envisager cette fusion maintenant.

Il rappelle ensuite l'histoire de l'école et donne des éléments de contexte pour justifier sa démarche : il y avait eu dans le passé deux écoles élémentaires, cycle 3 au nord et cycle 2 au sud (à l'emplacement de la maternelle actuelle), qui avaient fusionné. Et même s'il comprend que les enseignants de la maternelle se sentent perturbés par cette décision inopinée, il indique que ce projet répond à une problématique liée à la direction de l'élémentaire : une décharge à mi-temps seulement pour se partager entre deux sites éloignés, des capacités d'agrandissement très limitées (une seule salle encore libre), qui réfutent d'elles-mêmes selon lui le danger brandi par certains d'avoir à terme un « mastodonte ». « C'est irréalisable », répond-il.

Il précise que dans le projet, le directeur déchargé totalement serait positionné en bas, au niveau de la maternelle et du cycle 2, pour renforcer les liens et répondre aux difficultés de salles qui posaient problème jusqu'alors. Il y aurait une meilleure cohérence globale selon lui, une simplification du contexte, avec un interlocuteur unique. L'IEN regrette certes de ne pas avoir pu communiquer plus tôt à cause de contraintes de calendrier, et ajoute que le projet sera présenté le soir même en conseil d'école en sa présence et celle d'un adjoint de la municipalité.

Quant à la question sur la plus-value pédagogique, il répond que cela permettra de renforcer les liens entre maternelle et élémentaire et de répondre à des problèmes actuels qui se posaient au niveau de l'élémentaire. Il répète qu'il comprend l'inquiétude des enseignants de la maternelle, mais souligne qu'il va y avoir un turn-over à la rentrée puisque 3 enseignantes sur 5 seront nouvelles, ce qui va forcément atténuer cette inquiétude.

Pour conclure, Loïc Rouy s'excuse du manque de communication sur ce dossier, mais il assume d'avoir demandé aux directeurs de garder le silence dans un premier temps envers les équipes et regrette qu'une fuite ait eu lieu, créant doute et crainte sans fondement.

Les OS font remarquer qu'en faisant les choses sans concertation en amont et sans transparence, on s'expose forcément à ce genre de suspicion, certes peut-être à tort, d'une intervention mal intentionnée...

Ce projet de primarisation sur Limoges n'en présage-t-il pas d'autres ?

M. Rouy répond que c'est un faux procès d'intention. Montmailler, Le Vigenal, Marcel Proust par exemple n'ont pas été primarisés : selon lui, « il n'y a pas de volonté de primariser à tout va ».

Il ajoute que la DASEN ne l'a pas souhaité, en lien avec la ville de Limoges, mais concède que le sujet a été évoqué pour Montmailler sur HV4. Mme Perez étant absente, il ne peut pas répondre pour les autres écoles dépendant de la circonscription HV2.

Jacqueline Orlay intervient pour préciser « qu'elle saisira toutes les opportunités » et « qu'elle n'a à ce sujet aucun a priori dans un sens ou dans l'autre ». Elle veut faire au mieux avec tous les partenaires, « y compris quand les désaccords sont profonds ».

RYTHMES SCOLAIRES

Une OS regrette qu'on ait reçu le document de 96 pages à peine 2 jours avant le CTSD, rendant impossible la vérification des horaires.

La DASEN répond que c'est une synthèse de l'existant qui va encore évoluer et qu'il est très difficile d'avoir le document plus tôt. Elle ajoute que les IEN concernés par des demandes de modifications ont tous été contactés.

Mme Yahiaoui fait un résumé des modifications :

Flavignac et Cieux ont débattu et voté en Conseil d'École, les autres cas sont des reconductions tacites. Le document arrêté au 16 juin va subir quelques ajouts d'ici le CDEN.

La DASEN évoque rapidement les 4 mesures annoncées pour la rentrée prochaine et présentes sur le site du Ministère, mais précise qu'aucun arrêté de mise en œuvre n'a été publié pour le moment.

QUESTIONS DIVERSES

- Quelles mesures de carte scolaire pour les PDMQDC ?

La DASEN dit qu'on ne parle pas pour l'instant de fermeture ni d'ouverture de classe. Le dédoublement des CP en REP serait un dispositif, pas une création de classe.

- Dédoublage des CP à la rentrée en REP+, comme annoncé par le Ministre, mais en REP aussi dès maintenant, pourquoi ?

Cette décision s'impose de par la taille modeste de notre département et plus généralement celle de notre académie, le Recteur a répondu au dernier CTA : « la masse critique implique un pilotage indispensable sur les 6 REP et l'unique REP+ de l'académie ».

La DASEN est formelle : si les PDMQDC existant en REP et REP+ seront tous consacrés au dispositif « 100% de réussite en CP » avec le dédoublement des classes, en revanche les PDMQDC hors REP ne seront pas déplacés pour ce dispositif et continueront le travail amorcé dans leurs écoles en co-intervention sous sa forme actuelle.

Avant de quitter la salle, deux OS **dont le Sgen-Cfdt** réitèrent leur demande à l'Inspectrice d'Académie de procéder à une ouverture sur les écoles de **St Cyr** et de **Vayres**, quitte à sacrifier 2 postes de TR sur les 8 créés en février.

La DASEN prend acte de cette demande mais décidé de réserver sa réponse pour le CDEN de 16h afin de pouvoir y réfléchir et de consulter ses collaborateurs.

La séance se termine à 11h50.

Pour le Sgen-CFDT,

Didier Marec